



Définir des zones d'accélération des énergies renouvelables

Document à l'attention des maires

Préambule

Les objectifs de sortie des gaz à effet de serre à l'horizon 2050 sont traduits dans la programmation nationale pluriannuelle de l'énergie et dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

La loi du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite « APER ») incite les communes à définir des zones d'accélération de production des énergies renouvelables parce que la trajectoire de développement de ces dernières telle qu'observée à ce jour ne permettra pas d'atteindre les objectifs à l'horizon 2050.

Pour vous permettre de réaliser cet exercice, vous pouvez mobiliser divers partenaires et utiliser différents outils. Cette fiche synthétise les différentes étapes d'élaboration des zones d'accélération et fait le point sur les partenaires et les outils sur lesquels vous appuyer.

Ce qu'il faut retenir

- La date attendue pour remonter vos propositions de zones d'accélération : **31 décembre 2023**
L'exercice peut-être complété au fil de l'eau au-delà de cette date.

- Le format : **1 à 7 cartes**

Une par source d'énergie renouvelable (à adapter en fonction de la stratégie de la commune) :

Biogaz – Biométhane

Hydroélectricité

Bois énergie - Biomasse

Solaire (sur bâtiment – au sol – zone A)

Éolien

Solaire thermique

Géothermie

Il est possible de proposer une « carte blanche » (pour acter une volonté politique de ne pas déployer cette source d'énergie). Vous pouvez définir des zones d'accélération « chaleur renouvelable », regroupant aussi bien la chaleur de récupération, la géothermie, la biomasse ou le solaire thermique.

- Urbanisme : la définition des ZAEnR ne vaut pas artificialisation ni obligation de projet. A ce stade, il s'agit de cartes à réaliser et non pas de zonage identifié dans le plan local d'urbanisme.

C'est bien la commune qui propose ses cartes, mais elle peut être accompagnée par différents partenaires.

Pourquoi des zones d'accélération des énergies renouvelables

- Contribuer à l'ambition énergétique nationale et se préparer au mix énergétique décarboné de 2050
- Afficher sa volonté politique locale communale et ainsi maîtriser et anticiper les projets pour qu'ils soient cohérents avec la stratégie territoriale
- Rechercher une meilleure acceptabilité des projets
- Développer une autre économie du territoire avec les développeurs et des entreprises locales
- Permettre des bonus et tarifs préférentiels sur ces zones aux porteurs de projets
- Bénéficier de la fiscalité liée aux énergies renouvelables

Concrètement comment s'y prendre ?

1ère étape : Organiser la démarche - comment préparer sa réflexion sur les cartes

- Désigner un responsable (élu ou technicien) en charge de conduire la démarche
- Vérifier l'accès au [Portail national des EnR](#) et identifier la personne qui sera en charge de saisir les zones définies ou de transmettre les zones répertoriées via le système d'information géographique de la commune en respectant le format.

2ème étape : Définir une articulation entre commune et EPCI

Mobiliser quand cela est possible le savoir-faire et les compétences intercommunales en termes de coordination, système d'information géographique,....

Prendre conseil auprès de son intercommunalité pour savoir si elle a mis en place une démarche d'accompagnement sur la définition des zones, sur la concertation...

3ème étape : Réfléchir aux zones pour les différentes filières EnR

Les potentialités de développement sont liées à des enjeux et des considérations différentes selon les filières. En conséquence, les zones d'accélération sont à identifier par filière. Par ailleurs, il s'agit bien d'une approche englobante d'identification des opportunités de territoires, sans préjuger de la maîtrise foncière (foncier privé ou public) ou des résultats d'une analyse fine de la capacité d'aboutissement d'un projet.

- Dimensionner le niveau de contribution :
 - Se fixer une ambition cohérente avec la prise en compte des engagements nationaux mais aussi locaux à travers les documents de planification (par exemple des objectifs fixés dans le plan climat air énergie territorial)
 - Identifier les études existantes sur le territoire
 - Choisir les énergies renouvelables qui feront l'objet d'une carte et donc d'une ambition
- Caractériser le territoire :
 - Prendre en compte l'existant : pointer les zones déjà identifiées par la commune sur son patrimoine (ombrières – panneaux photovoltaïques sur équipements publics – réseau de chaleur,...), et les projets du territoire mis en place et en cours de développement,
 - Identifier les zones souhaitées : friches – anciennes carrières – zone d'activité – zone urbaine (PV sur bâtiment), ...
 - Définir les zones non souhaitées et identifier les différentes raisons : contraintes environnementales – acceptabilité – urbanisme – agriculture – patrimoine historique (ABF),

Questionner si besoin les services de la DDT du Rhône ddt69-energies-renouvelables@rhone.gouv.fr et le [géoservice de l'IGN](#) et d'autres partenaires si besoin (voir liste en annexe).

4ème étape : Proposer des cartes via le portail national IGN/Cerema des EnR

Actions	Outils/Partenaires
<p>Identifier les <u>potentiels</u> par EnR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Biogaz / biométhane - Bois-énergie / biomasse - Éolien - Géothermie - hydroélectricité - Solaire photovoltaïque : sur bâtiment – au sol – zone agricole - Solaire thermique 	<p><u>Portail national des EnR</u> Ce portail permet de connaître les potentiels EnR des communes et de dessiner ou importer les zones d'accélération. A disposition sur ce site national :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un guide pas à pas par EnR : Connaissance du potentiel sur la commune en affichant les couches « SIG ». - des tutoriels : des vidéos pour savoir comment s'y prendre. - une communauté <p><u>Portail DDT 69</u> À l'échelle départementale, la DDT du Rhône a rassemblé sur le site de l'État local les différents outils utiles.</p> <p><u>Kit d'accompagnement</u> régional de la DREAL La DREAL propose un certain nombre d'outils d'accompagnement des projets et des filières : une boîte à outils, un livret de recommandations sur les principes généraux et des premiers pas par filière.</p> <p><u>Ressources complémentaires si besoin:</u> Mobiliser les connaissances des agences locales de l'énergie, des syndicats de l'énergie, du Conseil départemental, de la Métropole et des gestionnaires des réseaux <u>ENEDIS</u> et <u>GRDF</u>... Interroger la capacité des réseaux avec <u>ODRE, CAPARESEAU</u></p> <p>Interroger le potentiel bois avec <u>FIBOIS</u> Interroger le potentiel <u>Geothermie</u> visualiser les <u>réseaux de chaleur</u></p> <p>Pour contribuer à l'élaboration des diagnostics locaux et centre de ressources et d'information : Observatoire Régional Climat Air Énergie <u>ORCAE</u></p> <p><u>TERRISTORY</u> Outil proposé par l'agence régionale AURA Energie-environnement pour connaître la production et le potentiel des EnR</p> <p><u>FAQ de la DRIEAT</u> Questions récurrentes que d'autres territoires se sont posées.</p>
<p>Identifier les <u>zones à enjeux à prendre en compte</u> :</p> <p>contraintes environnementales – acceptabilité – urbanisme – agriculture – paysage</p>	<p><u>Portail DDT 69</u> - Une cartographie départementale interactive des zones à enjeux (mot de passe : EnR-2023) accompagné d'un <u>cahier de conseils</u> pour l'élaboration des ZAEnR</p>
<p>Si besoin faire correspondre les projets aux besoins de la commune (réseau de chaleur)</p>	<p><u>Portail national des EnR</u></p>
<p>Réaliser une carte en fonction des connaissances:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> à la parcelle <input type="checkbox"/> zone d'activité <input type="checkbox"/> à l'échelle de toute une zone <input type="checkbox"/> à l'échelle de la commune 	<p><u>Portail national des EnR</u></p> <p>Les contours ne sont pas obligatoirement associés au cadastre ou à la parcelle. 1 carte par filière. La commune peut proposer le nombre de cartes souhaitées : de 0 à 7 en fonction de ses ambitions.</p>
<p>Dessiner les zones, 2 solutions au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - directement sur le portail ENR - par transfert via les outils SIG 	<p><u>Portail national des EnR</u></p> <p>Le Site internet des services de l'État de la Loire propose un tuto/webinaire pour dessiner une zone : <u>tuto dessiner une zone.</u></p>

5ème étape : Organiser des échanges au travers d'une concertation avec la population

La concertation doit se tenir avant la délibération de la commune pour le choix final des zones d'accélération.

La loi ne prévoit pas que l'avis des propriétaires fonciers des terrains désignés soit préalablement requis. Par contre elle prévoit l'obligation de mettre en place une concertation locale auprès de la population pour identifier l'acceptabilité des propositions par filière.

Elle peut être organisée selon différentes modalités laissées au libre choix de la commune :

- Via le site internet de la commune
- Via les CQ ou les réunions publiques
- Via des permanences
- En mairie avec un registre
- Par des ateliers
- A l'échelle intercommunale si la stratégie EnR a été élaborée à cette échelle
- ...

La communication de cette concertation peut être initiée par le site internet de la commune, le journal municipal, par réunion publique ou par voie de presse.

Il est conseillé d'utiliser [les fiches ADEME](#) pour développer des argumentaires dédiés.

Les partenaires ont pu développer des savoirs faire sur les questions de concertation, c'est le cas des agences de l'énergie l'ALEC LYON et d'ALTE que vous pouvez questionner.

Vous pouvez également vous inspirer de [la charte de la participation du public et le kit de la participation citoyenne](#).

Il peut être nécessaire de délibérer sur le sujet de la concertation, pour bien acter des dates et des conclusions. Vous trouverez sur le site de l'Etat [un modèle de délibération](#).

Tour d'horizon de la concertation et des pratiques :

Quelle durée ?	Comment ?	Nature des documents ?	Qui porte ?	Comment informer de la concertation ?	Comment répondre ?
Entre 1 et 4 semaines avant délibération mais parfois après la délibération	<ul style="list-style-type: none">- En ligne le plus souvent avec le contexte, les obligations et perspectives.- Registre en ligne ou en mairie- conseils de quartiers- Réunions publiques- applications dédiées comme « illiwap »- Permanences	<ul style="list-style-type: none">- Téléchargeables- En mairie : version papier- simple pdf- via SIG- autant de cartes que de filières EnR souhaitées (de 1 à 7 EnR mais parfois plus)- attributs (dénomination de la zone)	<ul style="list-style-type: none">- la commune- parfois l'EPCI (cf CA Villefranche Saône Beaujolais)	<ul style="list-style-type: none">- Panneaux- Journal municipal- Media locaux- Site internet- Affichage	<ul style="list-style-type: none">-En ligne-Via formulaire-Adresse mail-Accueil Mairie ou service

Il est possible de retrouver sur internet plusieurs démarches de concertation pour les zones d'accélération des énergies renouvelables : par exemple sur les communes de Entraigues, Bussy-Saint-Martin, Saint-Thibault-des-Vignes, Achères, Artigues près Bordeaux, Lagny sur Marne, Cholet, Béziers, Autun... et de nombreuses autres. A noter que la Communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône va porter la concertation à l'échelle intercommunale.

6ème étape : Débat à l'échelle intercommunale

Les zones d'accélération identifiées doivent ensuite être soumises au débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI concerné.

7ème étape : Prendre une délibération du conseil municipal sur les zones

Avant de valider les cartes sur le portail national des EnR, la commune doit délibérer sur les contours arrêtés pour chaque carte. [Un modèle de délibération](#) est disponible sur le site internet des services de l'État dans le Rhône

8ème étape : Remonter et valider les zones sur le portail national

Actuellement, il est possible de dessiner des zones d'accélération sur le portail national et de les enregistrer. Une nouvelle version du portail est prévue le **11 décembre 2023** pour permettre de faire remonter aux services de l'État vos propositions de zones d'accélération.

Une fois ces étapes passées, une carte départementale consolidant les propositions communales sera transmise au comité régional de l'énergie qui se prononcera sur la suffisance des zones par rapport aux objectifs régionaux. La carte départementale fera ensuite l'objet d'un arrêté préfectoral.

ZOOM sur les partenaires

Les services de l'État :

Le corps préfectoral :

Mme Crépon – Sous-Préfète en charge du Rhône-Sud, référente territoriale « énergies renouvelables », en lien avec M. Boyer, Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche sur Saône et M. Perroudou, Secrétaire général adjoint, Sous-Préfet (secteur Métropole de Lyon)
contact : pref-rhonesud@rhone.gouv.fr

Direction départementale des territoires :

Pour vous apporter des conseils et réponses sur les sujets suivants : Coordination des projet / impact environnement et paysage / prise en compte des risques / acceptabilité agriculture / financement / accompagnement des territoires
Contact : ddt69- energies-renouvelables@rhone.gouv.fr

ADEME :

Appuis technique et financier aux collectivités

-Offre collectivités : <https://librairie.ademe.fr/institutionnel/6561-l-offre-aux-collectivites-de-l-ademe-en-auvergne-rhone-alpes.html>

- Fiches nationales sur les énergies renouvelables : <https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/6363-energies-renouvelables-reussir-la-transition-energetique-de-mon-territoire-9791029721779.html>

- Financements : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/>

Les partenaires institutionnels :

Chambre d'agriculture du Rhône :

<https://extranet-rhone.chambres-agriculture.fr/>

La Chambre d'agriculture accompagne les projets et dispose des éléments nécessaires à la compréhension des projets agricoles.

GRDF,

<https://www.grdf.fr/institutionnel/role-transition-ecologique/un-reseau-au-coeur-de-la-transition-ecologique>

Présentation des cartes des réseaux gaz sur les territoires.

GRDF est souvent en amont des projets qui pourraient être inclus dans les ZAEnR

ENEDIS

<https://data.enedis.fr/pages/bilan-de-mon-territoire/>

Enedis est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité. Opérateur de service public, œuvrant dans un contexte régulé par la Commission de Régulation de l'Energie, Enedis sera l'interlocuteur pour le raccordement des installations de production sur le réseau Haute Tension A et Basse Tension. Enedis propose également de nombreuses données, en libre accès, ou selon les règles de protection en vigueur. Une équipe territoriale est en place pour accompagner les collectivités et répondre à toutes leurs interrogations autour du réseau de distribution.

SYDER

<https://www.syder.fr/missions/photovoltaïque-syder/>

Le SYDER met en place un certain nombre de démarches et outils à destination de ses collectivités partenaires pour les accompagner dans la voie de l'efficacité et la maîtrise énergétique. Notamment un outil mutualisé de prospective énergétique « PROSPER » et un appel à manifestation d'intérêt qui porte sur 4 axes : La réalisation d'études et d'audits énergétiques du patrimoine bâti communal et intercommunal ; la mise en place d'une communauté d'économies de flux ; l'acquisition d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques et d'équipements de

télégestion ; la réalisation d'action de maîtrise d'œuvre.

Le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER) a lancé en 2022 un Appel à Manifestation d'Intérêt « AMI Puissance » pour créer une société partenariale public/privé inédite afin d'accélérer significativement la production d'énergie photovoltaïque dans le Rhône.

SIGERLY

<https://sigerly.fr/ses-activites/cep/>

L'accompagnement du Sigerly consiste en la réalisation de :

- Études d'opportunité et de faisabilité EnR (photovoltaïque sur bâtiments (revente, autoconsommation individuelle et collective), bois, réseaux de chaleur techniques, solaire thermique, géothermie)
- Eudes des devis de raccordement au réseau d'électricité
- Recherche de financements

Les communes du territoire du Sigerly peuvent également le solliciter pour échanger sur la démarche, en lien avec le cadre donné par la Métropole de Lyon.

Les développeurs et le syndicat des énergies renouvelables et le syndicat des énergies solaires renouvelables :

pour leur connaissance des projets.

<https://www.syndicat-energies-renouvelables.fr/>

<https://www.enerplan.asso.fr/>

ALTE Agence locale de la transition énergétique :

<https://www.alte69.org/fr/>

Accompagnements possibles de l'ALTE69 auprès des communes des EPCI du Rhône :

- Appui au cadre méthodologique pour réaliser la concertation.
- Animation de conférences, ateliers, etc. auprès des élus communaux et/ou intercommunaux/comité de partenaires sur les objectifs EnR à atteindre dans le cadre du PCAET, présentation des potentiels sur le territoire/suivi du PCAET.
- Animation via la mobilisation du grand public, des professionnels et des collectivités pour impulser des dynamiques via différents formats : visite de site, conférence, atelier, balade paysagère ...

Énergies renouvelables Photovoltaïque (PV) et chaleurs renouvelables (géothermie, bois, solaire thermique, biogaz, chaleurs fatales) :

- PV : Réalisation d'Analyse d'opportunité (AO) sur des bâtiments identifiés
- Géothermie : Réalisation d'Analyse d'opportunité (AO) sur des bâtiments identifiés
- Bois : Réalisation d'Analyse d'opportunité (AO) sur des bâtiments identifiés
- Solaire thermique : Réalisation d'Analyse d'opportunité (AO) sur des bâtiments identifiés
- Chaleurs renouvelables : Analyse d'opportunité (AO) de raccordement à de la chaleur renouvelable (géothermie, bois, solaire thermique, biogaz, achat gaz « vert », valorisation chaleurs fatales) ; présentation de projets en cours de réflexion dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable, etc.

ALEC LYON

<https://www.alec-lyon.org/>

Services de « droits communs », donc gratuit

- Guichet France Réno'v pour les particuliers (conseil sur les EnR en plus des travaux de rénovation)

<https://www.alec-lyon.org/particuliers/renovation-energetique-dun-logement/>

- Accompagnement pour tous les porteurs de projets (hors particulier) dans le cadre de la Prime Eco Chaleur

<https://www.alec-lyon.org/services/aides-et-accompagnements/la-prime-eco-chaleur/>

- Offre de services de l'ALEC Lyon, sur conventionnement avec les communes (car pas de financement métropolitain) : Fourniture de profil communal à l'aide des données de Terristory, aide à l'évaluation de potentiel renouvelable (sur zones spécifiques...).

Pour l'accompagnement de maîtres d'ouvrage privés sous format de prestation ou convention
Etude d'opportunité EnR photovoltaïque.

Les collectivités et établissements publics :

La Région et son Agence AURAEE :

Financé notamment par la Région Auvergne Rhône Alpes et l'ADEME, TerriSTORY® est un outil gratuit en ligne pour accompagner les territoires dans leur transition. TerriSTORY® s'appuie sur des données publiques et multi-sources, telles que celles de l'observatoire régional climat air énergie (ORCAE), de l'INSEE, de l'IGN, etc. Il est accessible sur cette page web : <https://auvergnerhonealpes.terristory.fr/>

TerriSTORY® permet d'appréhender son territoire, d'en mesurer le potentiel et d'identifier les pistes de développement prioritaires. Il compile une série d'indicateurs territoriaux multi-thématiques, accessibles à différentes mailles dont la maille communale, tels que la consommation d'énergie, la facture énergétique, la production d'énergie, les potentiels EnR....

Il permet d'obtenir un diagnostic précis de son territoire sur le plan énergétique et d'identifier également le potentiel ENR (utilisé et restant). Il permet également dans un second temps de simuler des scénarios de transition, permettant d'établir une trajectoire pour son territoire.

Des tutoriels en ligne permettent de s'approprier l'outil via la chaîne YouTube de l'agence Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement : https://www.youtube.com/playlist?list=PL1zu_U_qwR50_ROKRtINFJNbArv43sw6e

Un « café-démo » également en ligne a lieu le premier vendredi de chaque mois, de 13h30 à 14h (inscription depuis la page d'accueil de TERRISTORY). »

Au-delà de l'outil TerriSTORY®, la Région propose plusieurs dispositifs d'accompagnement des projets, notamment :

- Le dispositif Starter ENR, qui permet de financer la réalisation d'études et de missions d'appui-conseil à tous les porteurs de projets, exceptés les particuliers et l'Etat, pour tout type d'énergie renouvelable. Lien vers l'aide Région : [Etre accompagné pour développer mon projet de production d \(auvergnerhonealpes.fr\)](http://auvergnerhonealpes.fr)

- L'AAP Innovation, qui permet de financer des solutions industrielles et des services ambitieux innovants et durables dans le domaine de l'énergie, autour de plusieurs usages : les énergies renouvelables, les bâtiments, le stockage et la conversion de l'énergie et les usages (mobilité, éclairage public, approches numériques). Lien vers l'aide Région : [Financer des projets innovants et/ou expérimentaux autour d \(auvergnerhonealpes.fr\)](http://auvergnerhonealpes.fr)

Le Conseil Départemental du Rhône

https://www.rhone.fr/jcms/pl01_2027684/en/strategie-energies-renouvelables
transitionenergetique@rhone.fr

Le Département du Rhône déploie une stratégie territoriale et partenariale. Ce plan encourage l'installation et la production d'énergies renouvelables, tout en agissant sur la réduction des consommations.

Le Département du Rhône a signé avec l'État un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), partagé avec les EPCI du territoire. Dans ce cadre, le Département propose aux communes et aux EPCI de s'associer au projet.

- Massifier la production d'électricité renouvelable photovoltaïque d'initiative publique dans le cadre d'un partenariat fort avec les collectivités et les entreprises du territoire avec la création de la société Rhône Mégawatts.

- Création de l'Académie de la transition énergétique qui a notamment pour rôle de former les acteurs des collectivités sur le sujet.

Métropole de Lyon :

secretariat.missionenergie@grandlyon.com

La Métropole a mené une réflexion sur la définition des ZA EnR par filières, en ligne avec les enjeux du territoire, dans le but de fournir aux communes une aide au niveau stratégique sur l'élaboration de ces ZA et d'aller dans le sens d'une cohérence au niveau du territoire.

La Métropole organisera un débat en Conférence Métropolitaine des Maires lorsque les ZA EnR auront été élaborées donc a priori au printemps 2024. Ce débat sera l'occasion pour les communes de confronter leurs points de vue et de vérifier la cohérence et l'équilibre territorial.

Les EPCI :

Renvoi vers l'intercommunalité de chaque commune.

Les intercommunalités doivent porter un débat au niveau de l'instance intercommunale une fois les zones définies à l'échelle communale. Elles peuvent accompagner les communes que ce soit pour de la coordination, de l'accompagnement spécifique pour la concertation, en mobilisant leurs compétences en système d'information géographiques, en faisant le lien avec les PCAET, en proposant des zones d'accélération aux communes,...

Les SCOT :

Ils peuvent intervenir en lien avec les stratégies d'aménagement des territoires.

Le monde associatif

HESPUL : <https://www.hespul.org/fr/>

- Comprendre les enjeux du développement des énergies renouvelables, en particulier les EnR électriques. Différents scénarios prospectifs sont expliqués en détail dans la rubrique "[enjeux et perspectives](#)" du site reseaux.photovoltaique.info et permettent ainsi aux acteurs du territoire d'avoir un aperçu des enjeux liés au développement des énergies renouvelables.

- Décliner les enjeux sur son territoire. L'outil "Orientation TEPOS" permet de prendre connaissance d'un bilan énergétique simplifié d'une commune et d'envisager des scénarios de développement d'installations renouvelables. Cet outil est disponible sur le site de la commune de Tramayes : <http://www.tramayes.com/APER/>. Il donne notamment une idée plus concrète de ce que représente une éolienne ou un méthaniseur dans le mix énergétique d'une commune.

- Répondre aux idées reçues sur le photovoltaïque. L'association Hespul a développé un ensemble de [fiches et posters "info/intox"](#) sur le photovoltaïque qui sont téléchargeables gratuitement. Cet outil peut être par exemple mobilisé dans le cadre d'ateliers ou de stands de manière à répondre aux principales questions sur le photovoltaïque. Si besoin, nous organisons des webinaires pour apprendre à l'utiliser.

- Monter en compétences via le parcours de navigation "[collectivités](#)". Il s'agit d'une sélection de pages sur le site [photovoltaïque.info](http://reseaux.photovoltaique.info) particulièrement utiles aux collectivités pour leurs projets photovoltaïques, tant sur leurs compétences de planification que de maître d'ouvrages d'installations photovoltaïques.

- Comprendre les obligations de solarisation / végétalisation. Deux articles de décryptage ont été réalisés : [un pour les bâtiments](#) et [un pour les parcs de stationnement](#)

- Comprendre les enjeux et bonnes pratiques sur le photovoltaïque en toiture et le photovoltaïque au sol.

[Cet article](#) donne les grands enjeux du développement du photovoltaïque au sol (dans l'attente des décrets sur l'agrivoltaïsme)

- Enfin, Hespul peut apporter des conseils plus personnalisés via sa [permanence photovoltaïque](#) (par mail ou par téléphone)

ENERCOOP <https://www.enercoop.fr/>

"Economie Sociale et Solidaire" avec le site internet de la coopérative régionale : <https://www.enercoop.fr/nos-cooperatives/auvergne-rhone-alpes>

Enercoop organise régulièrement des webinaires à destination des élus sur le développement de projets d'énergies renouvelables locales et citoyennes. Enercoop peut organiser des sessions dédiées à la qualification du foncier pour des projets dès 5000 m², et leur apporter un éclairage technique et opérationnel sur les enjeux possiblement rencontrés, que ce soit sur les aspects naturels, paysagers, agricoles, de raccordement etc.

AMORCE

L'outil [Accèl'EnR](#) est disponible gratuitement pour réaliser le diagnostic de territoire et cibler les potentiels pour les zones d'accélération des EnR. Sous forme d'un Classeur Excel à télécharger, Accèl'EnR permet aux communes de s'emparer du destin énergétique de leurs territoires et de réaliser un dimensionnement cohérent de leurs zones d'accélération des EnR. Il facilite la réalisation du portrait énergétique territorial (consommations, productions existantes) et la documentation du potentiel local de production d'EnR. L'outil rassemble de nombreuses bases de données énergétiques et statistiques. Il fournit également des ordres de grandeur, potentiel locaux et retour d'expériences, afin de permettre aux communes de répondre à la question suivante : « Quelles typologies d'EnR&R (électricité renouvelable, biogaz, chaleur renouvelable) peuvent être mises en place sur mon territoire afin de produire localement une partie des consommations annuelles d'énergies de ma commune ? ».

- Un accompagnement personnalisé et gratuit à destination des communes afin de prendre en main les enjeux des réseaux de chaleur et réaliser une cartographie (pouvant être utilisée comme zone d'accélération « Chaleur renouvelable ») sur leurs communes. Plus d'informations et contacts pour solliciter l'accompagnement gratuit sur ce lien : <https://amorce.asso.fr/actualite/maitrise-des-depenses-energetiques-et-creation-de-reseaux-de-chaleur-amorce-accompagne-les-villes-de-plus-de-5000-habitants>

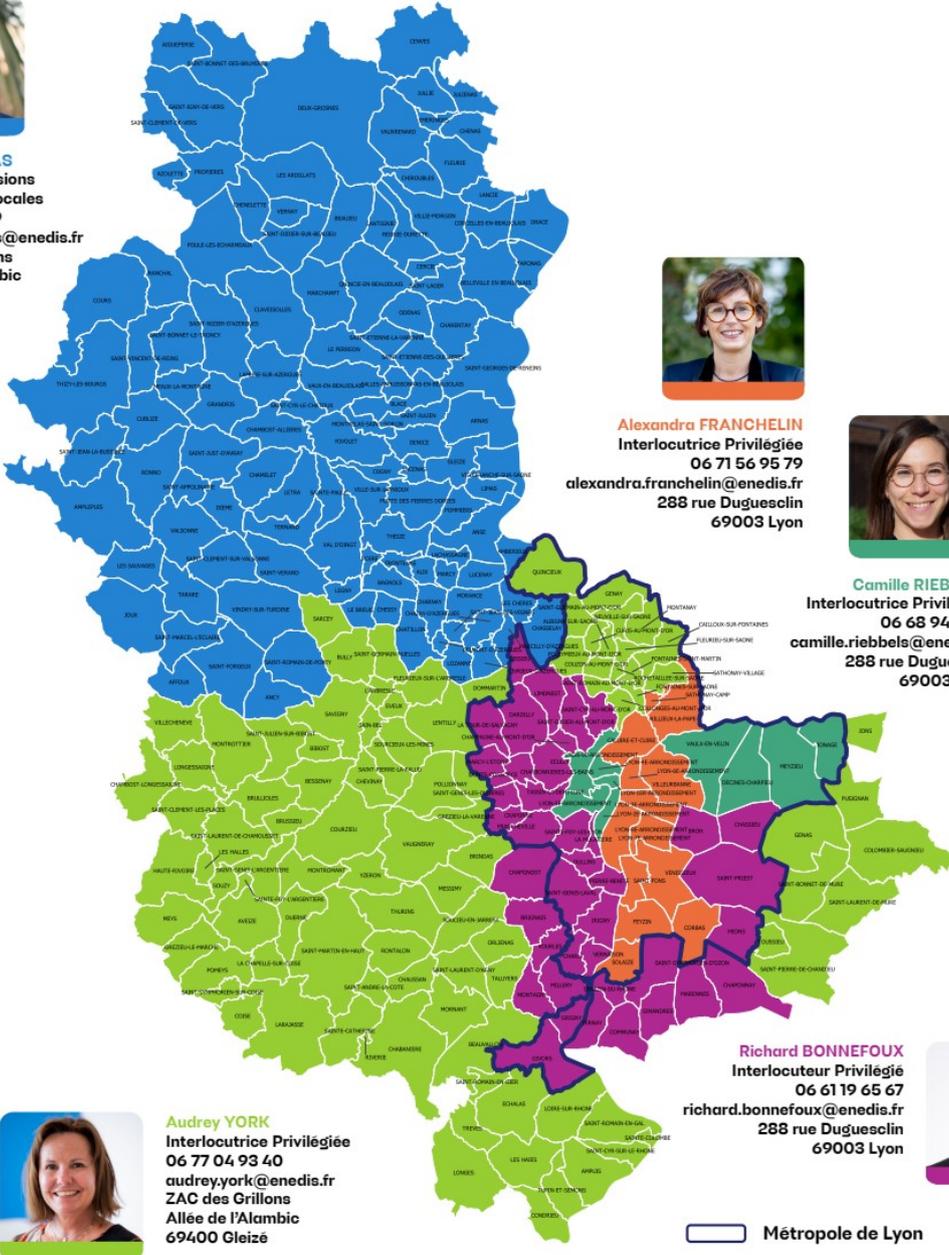
boîtes à outils et guides à destination des élus pour se lancer dans le développement d'installations d'énergie renouvelables sur leurs territoires :Le [guide l' élu et la transition énergétique](#), le [guide l' élu et le photovoltaïque](#), le [guide l' élu et l' éolien](#), le [guide l' élu, la méthanisation et le biogaz](#), le [guide l' élu et les réseaux de chaleur](#)

La boîte à outil photovoltaïque et le [Club des Collectivités locales éoliennes \(CLEO\)](#)

La boîte à outil à destination des communes pour se lancer dans la [création d'un réseau de chaleur](#)



Yannick DUMAS
 Chargé de Missions
 Collectivités Locales
 06 69 15 64 89
 yannick.dumas@enedis.fr
 ZAC des Grillons
 Allée de l'Alambic
 69400 Gleizé



Alexandra FRANCHÉLIN
 Interlocutrice Priviligée
 06 71 56 95 79
 alexandra.franchelin@enedis.fr
 288 rue Duguesclin
 69003 Lyon



Camille RIEBELLS
 Interlocutrice Priviligée
 06 68 94 15 51
 camille.riebells@enedis.fr
 288 rue Duguesclin
 69003 Lyon



Audrey YORK
 Interlocutrice Priviligée
 06 77 04 93 40
 audrey.york@enedis.fr
 ZAC des Grillons
 Allée de l'Alambic
 69400 Gleizé



Richard BONNEFOUX
 Interlocuteur Priviligé
 06 61 19 65 67
 richard.bonnefoux@enedis.fr
 288 rue Duguesclin
 69003 Lyon

Métropole de Lyon



Elise CABROL
 Directrice Territoriale
 06 10 96 30 46
 elise.cabrol@enedis.fr
 288 rue Duguesclin
 69003 Lyon



Jérôme BELLAÏLAT
 Adjoint à la Directrice
 06 65 59 72 99
 jerome.bellaclat@enedis.fr
 288 rue Duguesclin
 69003 Lyon



Bernard DALLE
 Adjoint à la Directrice
 06 13 90 27 80
 bernard-d.dalle@enedis.fr
 110 avenue des Granges Bardes
 01000 Bourg-en-Bresse



Marine CHANTREL
 Chargée de Missions
 Collectivités Locales
 07 63 22 47 63
 marine.chantrel@enedis.fr
 288 rue Duguesclin
 69003 Lyon



Rita MONTEIRO
 Chargée de Collectivités
 Locales - Assistante
 04 74 25 52 08
 rita.monteiro@enedis.fr
 110 avenue des Granges Bardes
 01000 Bourg-en-Bresse



Patricia DELARUE
 Assistante de Direction
 07 64 88 70 19
 patricia.delarue@enedis.fr
 288 rue Duguesclin
 69003 Lyon